



<p><b>Secrétariat général</b>  <b>Service des ressources humaines</b>  <b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b>  <b>Bureau des concours et des examens professionnels</b>  <b>78, rue de Varenne</b>  <b>75349 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b>  <b>SG/SRH/SDDPRS/2022-159</b>  <b>17/02/2022</b></p>
---	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2022

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Concours externes et internes communs pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (1er grade – SA de classe normale) – Session 2022

#### Destinataires d'exécution

DRAAF/DAAF

SGCD

ADMINISTRATION CENTRALE - Etablissements d'enseignement technique agricole -

Etablissements d'enseignement supérieur agricole

MTE

FranceAgriMer - ASP - INAO - ODEADOM - IFCE - IGN - ONF - INRAE

**Résumé :** Résumé : Procédure d'inscription aux concours communs pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (session 2022).

Le corps des secrétaires administratifs est classé dans la catégorie hiérarchique de niveau B.

Les secrétaires administratifs (SA) sont chargés de tâches administratives d'application. À ce titre, ils participent à la mise en œuvre, dans les cas particuliers qui leur sont soumis, des textes de portée générale.

Ils exercent notamment des tâches administratives de gestion dans les domaines des ressources humaines, logistiques, financiers ou comptables. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction et être chargés de l'animation d'une équipe. Ils peuvent également assurer des fonctions d'assistant de direction.

Depuis 2015, le ministère chargé de l'agriculture offre des postes aux **concours externes et internes communs de secrétaire administratif de classe normale** pilotés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale :

- ces concours sont organisés par les rectorats d'académie (ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports) ;
- les candidats doivent classer les différents ministères et administrations par ordre de préférence lors de leur inscription ;
- les candidats sont affectés en fonction de leur rang de classement et de leurs vœux.

**L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes offerts par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sont implantés dans le ressort géographique de l'académie. Ceux des autres administrations sont implantés dans le ressort de la région administrative, voire de l'ensemble du territoire y compris en outre-mer.**

**Pour le ministère chargé de l'agriculture, certains postes offerts au concours interne de l'Académie de Paris sont implantés hors de la région Ile-de-France.**

Pour la **session 2022**, les concours communs de recrutement permettent d'intégrer les corps suivants :

- secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- secrétaires administratifs relevant du ministère de l'économie et des finances ;
- secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (spécialité administration générale) ;
- secrétaires administratifs du ministère de la défense ;
- secrétaires administratifs du ministère de la justice ;
- secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- **secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;**
- secrétaires administratifs du ministère de la culture ;
- secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations.

**Les registres d'inscription aux concours organisés au titre de la session 2022 sont ouverts jusqu'au 15 mars 2022 à 17 heures, heure de Paris.**

**Le service d'inscription en ligne** ainsi que les informations détaillées relatives à ces concours sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/concours-de-secretaire-administratif-de-classe-normale-5324>

N.B. : pour l'Académie de Paris uniquement, il est conseillé de s'inscrire via le site <http://ocean.siec.education.fr/inscricnetCNC/menu-ATOS.html>.

Les épreuves écrites auront lieu :

- pour le concours externe : les **20 et 21 avril 2022**,
- pour le concours interne : le **20 avril 2022**.

Le tableau ci-dessous liste, par voie de recrutement, les corps ouverts aux concours communs de secrétaire administratif de classe normale :

<b>Académies</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>
Aix-Marseille	SAENES <sup>1</sup> + SA DévD + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA AFF SOC	SAENES + SA DévD + SA INTERIEUR+ SA JUSTICE + SA CULTURE + SA AFF SOC
Amiens		SAENES
Besançon		SAENES
Bordeaux	SAENES + SA INTERIEUR + SA JUSTICE + SA CULTURE + SA CAISSE DES DEPOTS + SA DévD + SA DEFENSE + SA AFF SOC  <b>+ SA AGRICULTURE</b>	SAENES + SA CULTURE + SA INTERIEUR + SA CAISSE DES DEPOTS + SA AFF SOC
Caen	SAENES	SAENES
Clermont-Ferrand		SAENES
Corse	SAENES + SA INTERIEUR	SAENES + SA INTERIEUR
Créteil	SAENES	SAENES
Dijon	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE+ SA INTERIEUR + SA CULTURE + SA AFF SOC	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE+ SA INTERIEUR + SA CULTURE + SA AFF SOC
Grenoble	SAENES	SAENES
Guadeloupe		SAENES + SA INTERIEUR
Guyane		
Lille	SAENES + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA AFF SOC	SAENES + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA AFF SOC
Limoges	SAENES	SAENES
Lyon	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + SA JUSTICE + SA CULTURE	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + SA JUSTICE + SA CULTURE
Martinique		
Montpellier	SAENES	SAENES
Nancy-Metz	SAENES	SAENES
Nantes	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA CAISSE DES DEPOTS	SAENES + + SA DévD + SA JUSTICE+ SA INTERIEUR + SA CAISSE DES DEPOTS
Nice	SAENES	
Orléans-Tours	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA AFF SOC  <b>+ SA AGRICULTURE</b>	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE+ SA INTERIEUR + SA AFF SOC
Paris	SAENES + SA DévD + SA CULTURE + SA ECO FINANCES + SA JUSTICE + SA CAISSE DES DEPOTS + SA INTERIEUR + SA DEFENSE + SA AFF SOC  <b>+ SA AGRICULTURE</b>	SAENES + SA DévD + SA CULTURE + SA ECO FINANCES + SA CAISSE DES DEPOTS + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA AFF SOC  <b>+ SA AGRICULTURE</b>
Poitiers	SAENES	SAENES
Reims	SAENES	SAENES
Rennes	SAENES + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA DEFENSE + SA AFF SOC	SAENES + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA AFF SOC
Réunion (La)		SAENES
Rouen	SAENES + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA AFF SOC	SAENES + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA AFF SOC
Strasbourg	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA DEFENSE + SA AFF SOC + <b>SA AGRICULTURE</b>	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA AFF SOC

<sup>1</sup> Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Toulouse	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE + SA INTERIEUR  <b>+ SA AGRICULTURE</b>	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE + SA INTERIEUR
Versailles	SAENES	SAENES
Mayotte	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE	SAENES + SA INTERIEUR
Nouvelle Calédonie		SAENES
Polynésie Française		
Saint Pierre et Miquelon	SA INTERIEUR	
Wallis et Futuna		

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces recrutements.

La Sous-directrice du développement professionnel  
et des relations sociales

Virginie FARJOT